

Conditions de recevabilité d'une candidature à un séjour post-doctoral (Axe 2.1 COM Région Limousin/Université de Limoges)

Les candidats recevables devront présenter les qualités suivantes :

- Avoir soutenu leur thèse depuis moins de 3 ans à la date de la Commission Recherche qui se prononce sur la validité de la candidature
- Pour les candidats n'ayant pas soutenu au moment de la demande, soutenance dans les 6 mois suivant la Commission Recherche qui a retenu le candidat
- N'avoir pas eu d'activité à l'Université de Limoges entre la soutenance de la thèse et le début du recrutement
- Avoir obtenu son doctorat ou avoir occupé des fonctions post-doctorales d'au moins un an dans un autre établissement : une priorité sera cependant donnée aux étudiants ayant soutenu leur thèse en dehors de l'Université de Limoges
- Avoir moins de 35 ans à l'issue de l'année civile en cours
- Pouvoir faire valoir un excellent niveau scientifique